



COMMISSION CNDS

Membres de la commission : R. LATAPIE, JP. DO, P. MAS, C. LIGER, P. CAMY et J.Y. MOURET.

Les membres de la commission du CDOS ont travaillé en étroite collaboration avec les services de la DDCSPP. Ils ont étudié les dossiers déposés par les Comités Départementaux et les Clubs qui ne figuraient pas parmi les disciplines mutualisées au niveau régional.

Des réunions de préparation ont eu lieu en amont entre le CDOS et la DDCSPP et une présentation de la campagne 2016 a été faite aux Comités Départementaux et aux clubs le 31/03/2016

12 disciplines ont été mutualisées avec les ligues et les dossiers ont été renseignés directement sur internet (e-subvention) : le Handball, le Tennis de table, la Voile (absente sur le 65), le Basket-ball, l'Écime, le Tir à l'arc, le Tennis, la Montagne escalade, le Sport pour tous (absente sur le 65), la FSCF (absente sur le 65), l'UNSS, les CROS et CDOS.

Les objectifs prioritaires étaient les suivants :

- 1) soutenir la structuration du mouvement sportif par la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage), par la formation des bénévoles ;
- 2) corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive par le développement d'une offre de pratiques adaptées aux publics éloignés du sport ;
- 3) favoriser l'apprentissage de la natation à travers la mise en œuvre du programme « J'apprends à nager » ;
- 4) promouvoir le « sport santé » sous toutes ses formes.

Un plan de développement pour la période 2013-2016 ainsi que les indicateurs de développement étaient obligatoires pour la prise en compte des dossiers des Comités Départementaux.

Pour les clubs le projet associatif était demandé et doit s'inscrire dans le cadre de la note d'orientation.

Le nombre de dossiers de Comités Départementaux est en baisse (-3) et par contre, on observe de nouveau une chute significative du nombre de demandes clubs reçues, 87 pour 104 l'an passé. 54 dossiers au total ont été déposés par « e-subvention ». la baisse des demandes est de 13% par rapport à l'an passé.

L'impact de l'emploi a été moindre cette année car tous les dispositifs (PSE, ESQ, ...) ont été régionalisés et enlevés en amont des montants à répartir dans chaque département.

Malgré la baisse de 5%, l'aide totale attribuée au titre du CNDS a été supérieure à celle de 2015 et s'élève à 408 713 €. Les clubs et Comités départementaux ont proposé beaucoup plus d'actions éligibles sur les fonds spécifiques (Sport-handicap, Santé, Sport et femmes, j'apprends à nager, ...) que les autres années.

Nombre de dossiers déposés :

ANNEES	CLUBS	Comités Départementaux	TOTAL
2012	203	47	250
2013	173	44	217
2014	149	40	189
2015	104 dont 27 par « e-subvention »	39	143
2016	87 dont 28 par « e-subvention »	36	123

34 structures départementales et 68 clubs ont finalement vu leurs dossiers aidés.

2 emplois au titre des « Plan Sport Emploi » ont été créés. 3 demandes avaient été transmises avant le 31/12/2015. 18 emplois (toutes catégories confondues) ont été aidés au titre du CNDS 2017.

Pour les structures mutualisées le bilan fait apparaître un total de 27 structures subventionnées et 8 dossiers rejetés ou non aidés. La part subventionnée des dossiers mutualisés s'élève à 80 238 € (hors emploi).

Neuf dossiers de demandes pour l'acquisition de matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ont été présentés sur le dossier spécifique Conseil Régional/CNDS. 2 dossiers au titre de la FFH, 3 dossiers au titre de la FFSA et 4 dossiers au titre des affiliations aux autres fédérations. Le Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée a participé aux différentes aides, soit en

complément soit en totalité. L'aide CNDS s'élève à 9 500 € pour un total aidé de 20 300€.

En Conclusion :

La gestion du dossier CNDS devient de plus en plus compliquée. Les fonds s'amenuisent et la préemption de l'emploi est toujours aussi lourde (environ 40% pour le département).

La principale difficulté relevée concerne la saisie des dossiers sur « e-subvention ». De nombreux « bugs informatiques » ou contretemps ont procuré aux bénévoles des problèmes difficiles à résoudre. Le SAV mis en place par le prestataire n'a pas été à la hauteur des enjeux.

